

4.2 Objectifs du projet

Mise en culture (prairie)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- _ exploitation des reliquats de bois présents sur les parcelles
- _ dessouchage et/ou broyage
- _ rassemblement des éventuels rémanents
- _ remise en culture

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

/

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation de défrichement (DDT 19)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à dessoucher :	
_ lot 1 :	0,85 ha
_ lot 2 :	1,09 ha
_ lot 3 :	4,20 ha
_ lot 4 :	0,98 ha
Total :	7,12 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 26 ' 13 " 60 Lat. 45 ° 2 ' 30 " 85

_ Lot 1: parcelles section G n°114partie, 151p et 150p.
_ Lot 2: parcelles section F n°237, 236p et 275p.
_ Lot 3: parcelles section F n°199p, 203p, 206p, 207p et 221p.
_ Lot 4: parcelle section G 173p

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Les ages
19600 CHARTRIER FERRIERE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- _ Lot 1 : Taillis vieillis de chênes en mélange avec accrus divers, entouré de parcelles à vocation agricole.
- _ Lot 2 : Accrus divers suite à coupe rase d'un vieux taillis de chênes médiocres.
- _ Lot 3 : Idem n°2, avec ponctuellement quelques reliquats boisés. Surface ayant partiellement bénéficié d'une autorisation de défrichement en 2008
- _ Lot 4 : Accrus plus ou moins récents, ayant colonisés d'anciennes pâtures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La biodiversité existante dans le secteur sera préservée car la plupart des parcelles défrichées n'abritent que peu d'espèces (coupes rases). Il est également observé que des peuplements "forestiers" identiques sont encore largement représentés aux alentours du projet de défrichement. De plus, la mise en prairie de certaines zones d'accrus permettra d'éviter la propagation de l'ailante glanduleux (ou "faux vernis du Japon"), très présent dans le secteur et pouvant se révéler problématique pour les espèces indigènes qu'il supprime rapidement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet engendre la consommation d'espaces plus ou moins forestiers au profit des espaces agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale modification sur les activités humaines de ce projet de défrichement réside en l'augmentation des surfaces pastorales propices aux activités d'élevage extensif bovin

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet de faible surface, sans réel impact sur l'environnement.

En effet, la plupart des parcelles à défricher ne possèdent que peu d'intérêt environnemental (accrus et vieux taillis divers) car ces peuplements sont encore très largement représentés sur la commune.

En outre, aucune zone humide ni aucun écoulement d'eau n'est impacté par l'emprise du projet.

De plus, sur l'emprise du projet de défrichement, de nombreux bosquets seront préservés et notamment sur les zones de pente. Leur maintien permettra, au delà du rôle d'abris pour les animaux d'élevage, de préserver les sols contre l'érosion et le lessivage.

Enfin, certaines de ces parcelles ont déjà bénéficié d'une autorisation de défrichement en 2008. Faute de temps, les travaux de défrichements n'ont pas pu être menés à leur terme avant 2013, d'où le renouvellement de la demande de défrichement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Autorisation de défrichement délivrée en 2008

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



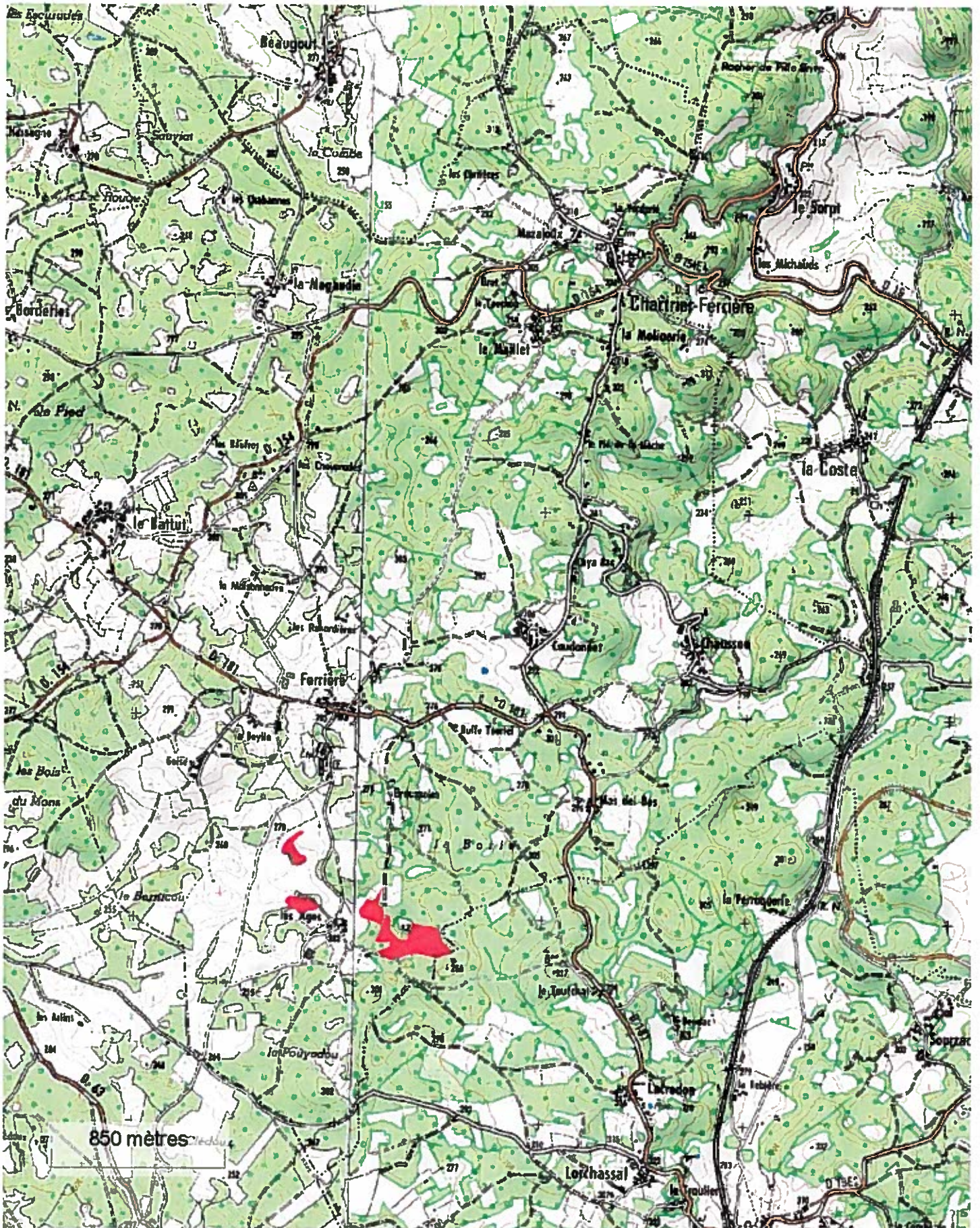
Fait à

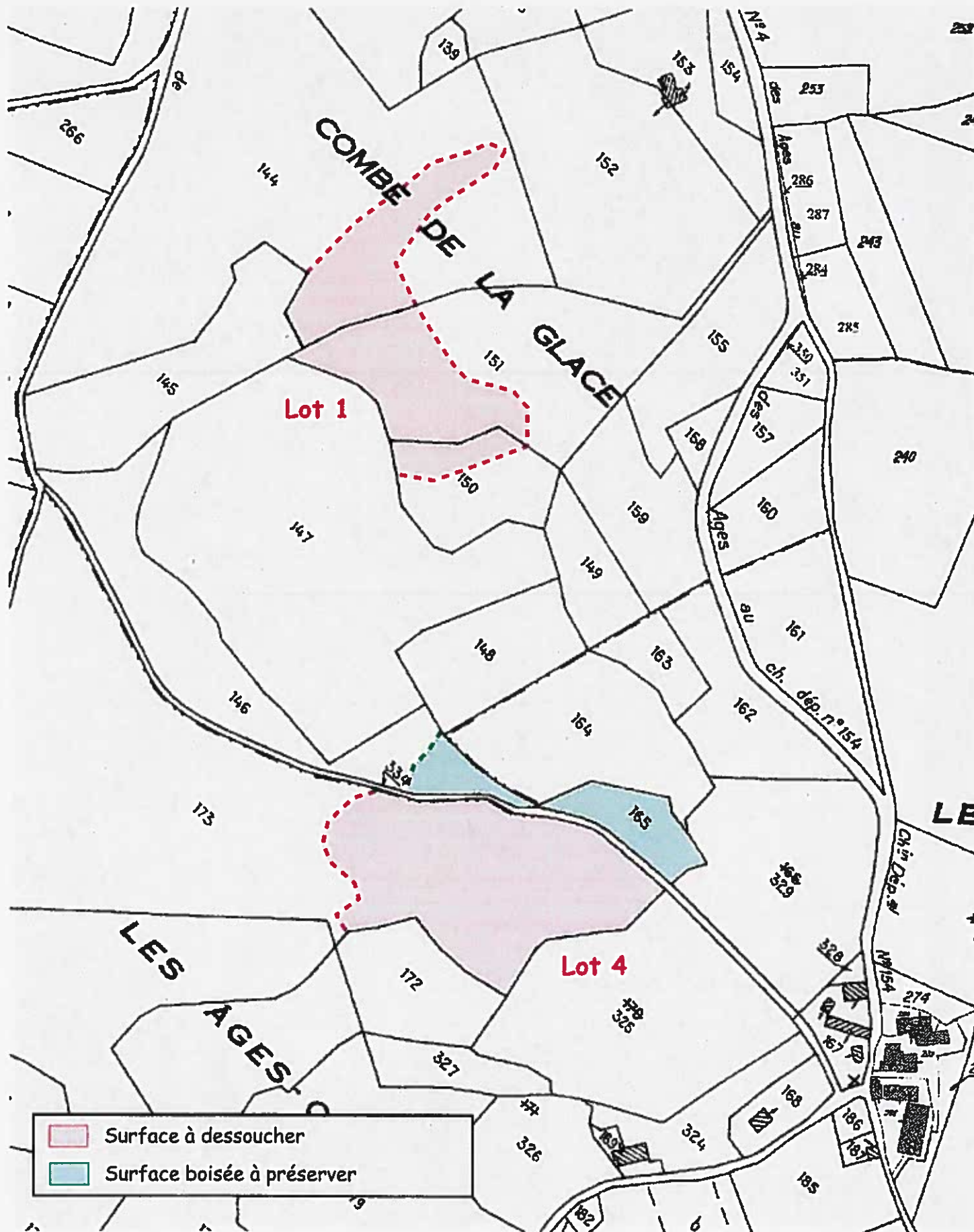
CHARTRIER-FERRIERE

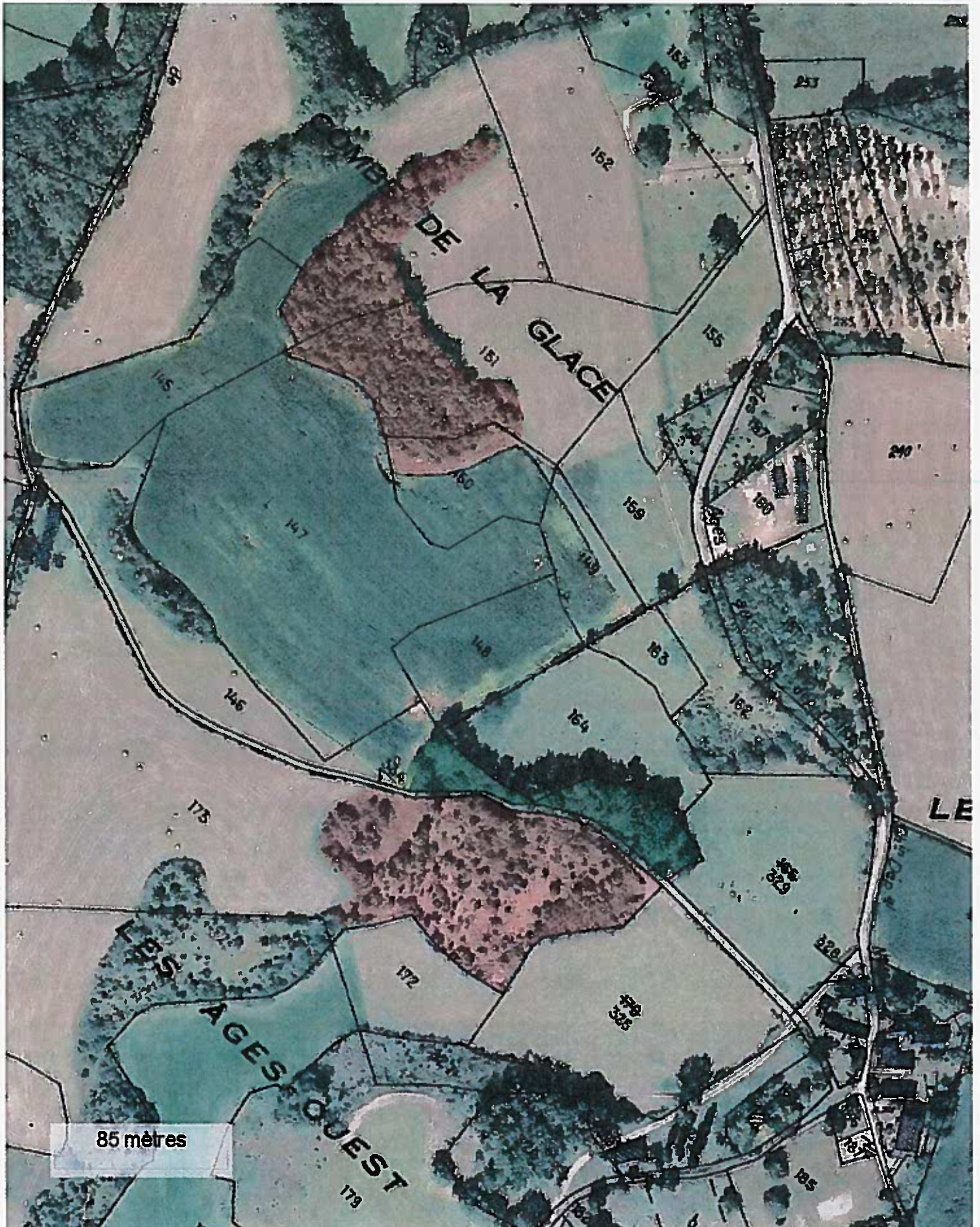
le,

13/02/2016

Signature

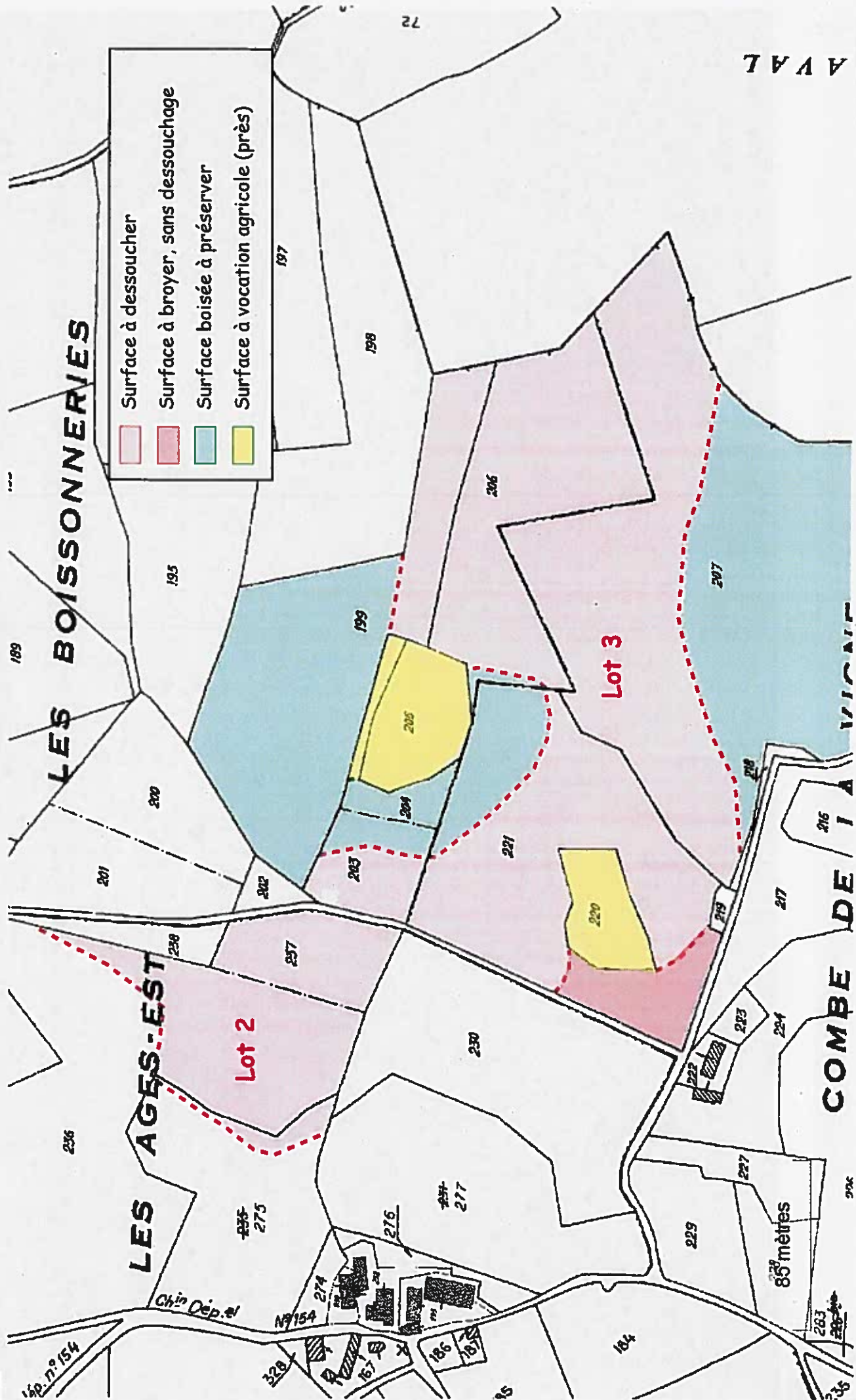






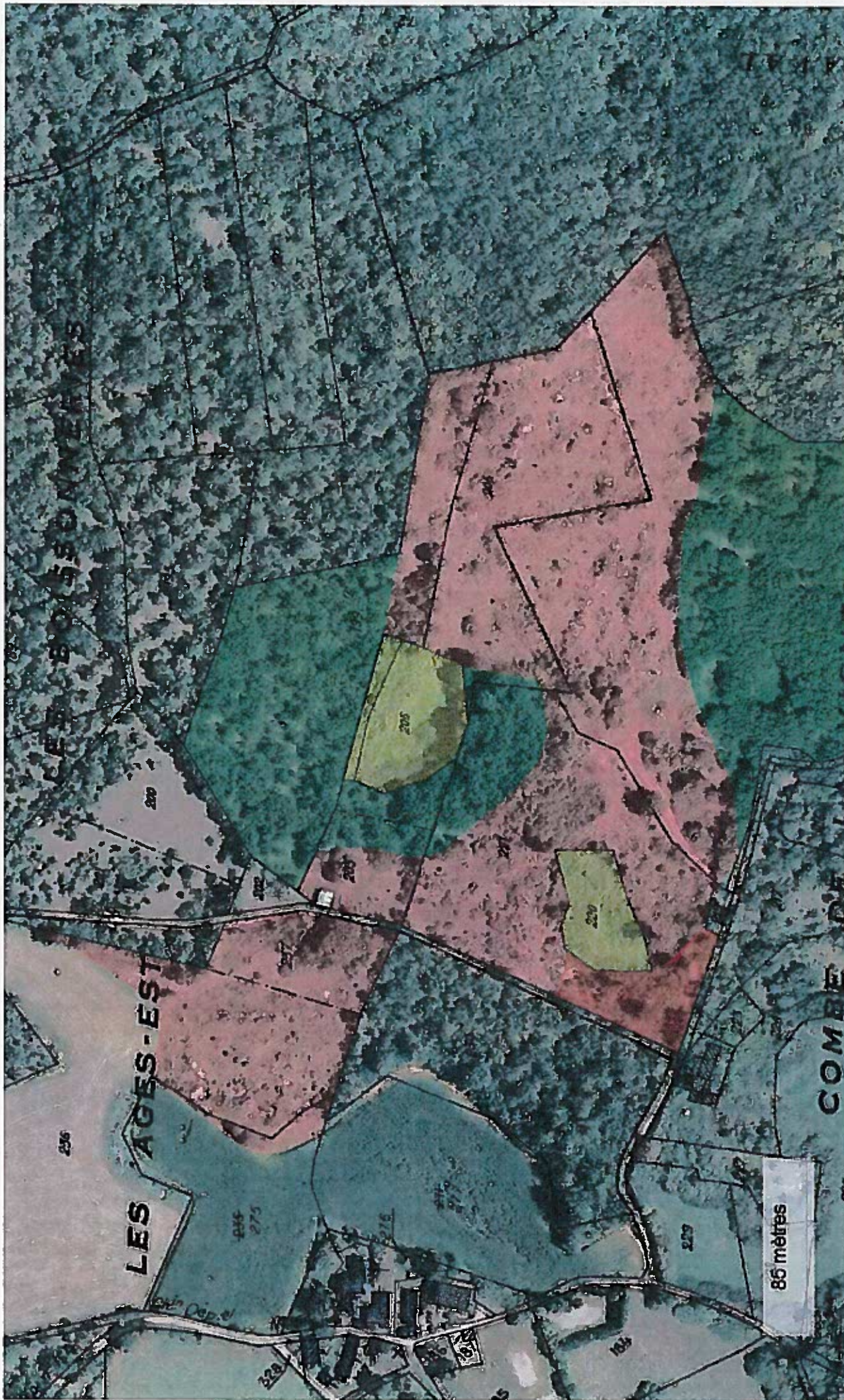
85 mètres

Plan cadastral - feuille 2

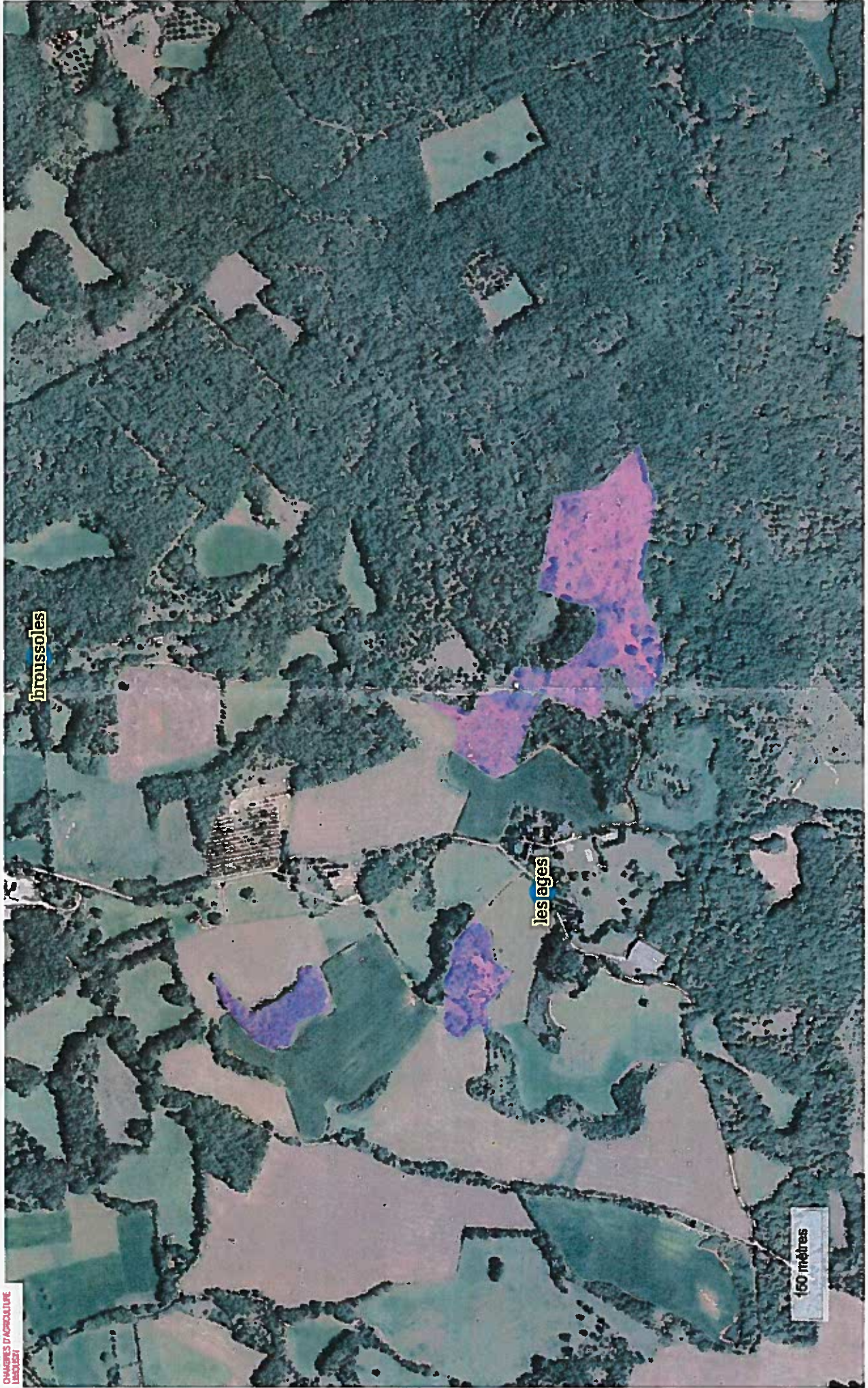


	Surface à dessoucher
	Surface à broyer, sans dessouchage
	Surface boisée à préserver
	Surface à vocation agricole (près)

AVAIL



Plan des abords du Projet



PHOTOGRAPHIES

Date des clichés : 09/02/2017

LOT 1

PHOTOGRAPHIE 1

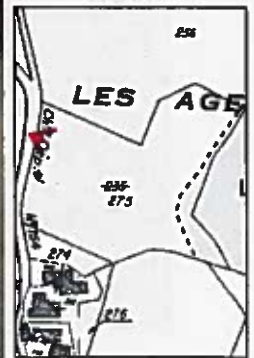


PHOTOGRAPHIE 2



LOT 2

PHOTOGRAPHIE 1



PHOTOGRAPHIE 2



LOT 3

PHOTOGRAPHIE 1

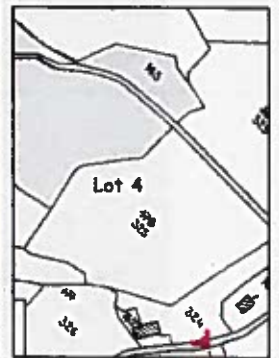


PHOTOGRAPHIE 2



LOT 4

PHOTOGRAPHIE 1



PHOTOGRAPHIE 2



ANNEXE 2



PREFECTURE DE LA CORREZE



Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt de la Corrèze

Le Directeur

Cité Administrative Jean
Montalat

19011 Tulle Cedex

Dossier suivi par : Ginette Treuil
13^{ème} étage - porte 1319
Tél. : 05 55 21 81 49
Fax : 05 55 21 81 65

Réf. :

Méi : ginette.treuil@agriculture.gouv.fr

Objet : Autorisation de défrichement

Tulle,

2 JUIN 2008

Monsieur,

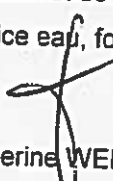
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires de la décision vous autorisant à procéder au défrichement de terrain boisé, objet de votre demande.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire retour de l'un des deux exemplaires après y avoir porté la mention "reçu le....." que vous voudrez bien signer. L'autre exemplaire est à conserver comme pièce justificative.

J'attire votre attention sur l'article 2 de cette décision qui vous fait obligation de l'afficher sur les terrains à défricher d'une manière visible au moins quinze jours avant le début des travaux et pendant la durée de ceux-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,
Le Chef du Service eau, forêt, environnement,


Catherine WENNER

P.J. : 2 ex. de la décision préfectorale

PREFECTURE DE LA CORREZE



Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt de la Corrèze

Le Préfet de la Corrèze,

- VU le Code Forestier, notamment les articles L 311.1 à L 314 inclus et R 311.1 à R 314.5,
 VU l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 20087 portant délégation de signature en à Monsieur Denis DELCOUR, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Corrèze,
 VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2008 portant subdélégation de signature à Madame Catherine WENNER, chef du service eau, forêt et environnement,
 VU la demande d'autorisation de défrichement enregistrée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Corrèze le 8 avril 2008 présentée par M. BELAUBRE J. louis Ferrière -19600 - CHARTRIER FERRIERE - et tendant à obtenir l'autorisation de défricher 3 ha de bois situés sur le territoire de la commune de CHARTRIER FERRIERE,
 VU la notice d'impact sur l'environnement établie par le demandeur,
 VU les conclusions du procès-verbal de reconnaissance du 5 mai 2008,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Le défrichement de 3 ha de parcelles de bois situées à CHARTRIER FERRIERE et dont les références cadastrales sont les suivantes :

COMMUNE	Section	N°	Surface cadastrale	Surface autorisée
CHARTRIER FERRIERE	G	173	3 ha 22 a 90 ca	2 ha 00 a 00 ca
	F	206	1 ha 03 a 30 ca	
	F	207	3 ha 60 a 80 ca	
	F	221	1 ha 54 a 20 ca	
Total autorisé				3 ha 00 a 00ca

est autorisé.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire devra afficher la présente décision sur le terrain d'une manière visible au moins quinze jours avant le début des travaux et pendant la durée de ceux-ci. La notice d'impact sur l'environnement pourra être consultée à la :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Cité administrative J. Montalat 19011 - TULLE CEDEX -

ARTICLE 3 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois par le déclarant à partir de la notification de la décision attaquée, et par les tiers dans un délai de quatre ans dans les conditions de l'article R.421-1 du code de justice administrative à compter de son affichage à la mairie de la commune. Dans le même délai de deux mois, le déclarant peut présenter un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Le silence gardé par l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

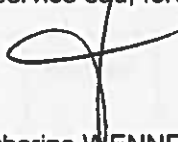
ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Maire de CHARTRIER FERRIERE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TULLE, le 30 mai 2008
P/LE PREFET DE LA CORREZE et par délégation,

P/le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,

Le Chef du service eau, forêt, environnement,



Catherine WENNER

Reçu le 5 juin 2008
